

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2014

En exercice :	27	L'an deux mil quatorze, le vingt-trois octobre, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, Mme GARDIN Isabelle, M. GAZENGEL Michel, Mme MASSIN Emilie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole. <u>Absents</u> : Mme CHANVRY Alda, M. DELAMARCHE Vincent, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAVARD Jean-Yves, Mme HAMON Catherine, M. LEMÉTAYER Claude. <u>Procurations</u> : M. DELAMARCHE Vincent à M. ROYER Philippe, M. GAVARD Jean-Yves à Mme DESGRANGES Noëlle, Mme HAMON Catherine à Mme DELÉPINE Véronique, M. LEMÉTAYER Claude à M. GAZENGEL Michel. Secrétaire de séance: Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick. <i>Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.</i>
Présents :	21	
Absents :	6	
Procurations :	4	
Votants :	25	
Date de convocation :		
Le 16 octobre 2014.		

2014/111 Acquisition des parcelles AK 10, 425, 426, 427

M. le Maire présente le projet d'acquisition des parcelles AK 10, 425, 426 et 427 pour y réaliser des aménagements publics dont une aire de stationnement sur les parcelles situées à l'angle de la rue Couesnon et de la rue pincé appartenant à la société Lotibat,

Vu la proposition de cession de la société Lotibat,

Mme Schwan et M. Barré estiment que le prix d'achat de ce terrain est élevé.

Arrivée de Mme Desgranges qui remet le pouvoir que M. Gavard lui a confié.

M. le Maire répond que ce prix s'explique par le coût d'achat de l'immeuble par la société Lotibat et sa situation. M. Bichon relate les négociations avec la société Lotibat.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACQUERIR les parcelles AK 10, 425, 426 et 427 pour la somme de 74 000 €,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le compromis, l'acte d'achat et tout document nécessaire à la transaction,
- DE DESIGNER Maître Serrand comme notaire.

2014/112 Convention relative à l'aménagement des parcelles AK10, 425, 426 et 427

Considérant qu'il est souhaitable de réaliser une aire de stationnement provisoire les parcelles AK10, 425, 426 et 427 pendant les travaux d'aménagement de la place Leclerc et de la rue du petit train afin de ne pas perturber le commerce local,

Considérant que le transfert de propriété des parcelles AK 10, 425, 426 et 427 interviendra en cours de réalisation des travaux d'aménagement de la place Leclerc,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la société Lotibat autorisant la Commune à réaliser l'aménagement et à ouvrir ces parcelles au public avant le transfert de propriété.

2014/113 Étude d'aménagement urbain : demande de subvention

Arrivée de M. Ruaux.

M. le Maire informe le Conseil de l'évolution de la rédaction de la charte d'objectifs et du cahier des charges avec les services de la DDTM, la Région, l'ADEME et l'EPFN et précise que les modalités d'obtention de subvention seront modifiées début 2015. Il convient donc d'ores et déjà de solliciter une subvention pour l'étude.

Vu la charte d'objectifs concernant le schéma d'extension durable,

Considérant que la Région Basse Normandie et l'ADEME seront associées à la rédaction du cahier des charges, à l'analyse des propositions reçues et au suivi de la mission,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE une subvention de 10 000 € auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et du Conseil Régional de Basse Normandie pour l'étude du quartier durable réalisée selon l'approche environnementale de l'urbanisme.

-

Effacement réseaux Cormeray

M. le Maire présente l'estimation réalisée par les services du SDEM pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du bourg de Cormeray qui s'élève à 293 000 €, la participation demandée à la Commune est de 171 000 €. Mme Collin estime que ce coût est ahurissant. M. le Maire répond qu'effectivement la somme est élevée et qu'il faudra y ajouter l'effacement du réseau éclairage public (47 000 €). M. Dupré répond que cela fait dix ans que ce projet est reporté, que lors de la campagne électorale l'actuelle municipalité n'y était pas opposée. Interrogé par M. le Maire, M. Lemare répond que suite à son entretien avec M. Martin (interlocuteur SDEM) ce n'est pas intéressant de réaliser ces travaux par tranches. M. Bichon ajoute que même si les élus estiment que d'autres travaux d'effacement de réseaux sont prioritaires, ils ne peuvent être réalisés rapidement les dossiers n'étant pas aussi avancés. M. Dechancé insiste pour que la propriété des fourreaux appartienne à la Commune et non à Orange et craint par ailleurs qu'en reportant ces travaux la Commune perde des dotations. M. Bichon répond que cette crainte serait justifiée pour des fonds européens ou des opérations inscrites au contrat de territoire mais non pour des dotations de fonctionnement. M. le Maire conclut en disant qu'il s'agit ici d'un autre débat, qu'effectivement les dotations de l'État aux Communes vont diminuer mais que cette diminution n'est pas liée à la réalisation ou non de travaux. M. Dupré précise qu'il n'a pas demandé de travaux de voirie car les travaux d'effacement de réseau étaient prévus.

Le conseil municipal décide de reporter cette question.

2014/114 Effacement des réseaux de télécommunications

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 6 novembre 2013,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE VERSER une subvention d'équipement pour l'effacement du réseau de télécommunications :
- rue du clos houët pour la somme de 17 987.52 € TTC. La subvention consiste au paiement de la facture présentée par la société STURNO
- rue du prieuré pour la somme de 19 998 € TTC. La subvention consiste au paiement de la facture présentée par Eiffage.

2014/115 Cadence d'amortissement des subventions d'équipement

Vu la délibération du 21 février 1996 modifiée relative à la durée des amortissements,

Considérant que cette délibération ne fixe pas la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE FIXER la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées à 15 ans.

2014/116 Travaux d'entretien de l'église Notre Dame

M. Belloir fait part de la réunion avec les services du STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) et des travaux à réaliser de façon urgente avant l'opération de restauration de l'église Notre Dame proprement dite dont le marché de maîtrise d'œuvre vient d'être signé. M. Belloir ajoute que c'est le STAP qui a choisi l'entreprise parmi les trois devis que la Commune avait fait établir. M. Dechancé fait part au Conseil des désordres qu'il a observé sur l'église.

Vu le devis de l'entreprise Lemoussu de 7 008 € TTC,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à unanimité

- DE FAIRE EXECUTER les travaux prévus dans le devis de l'entreprise Lemoussu,
- DE SOLLICITER une subvention auprès des services de la DRAC pour l'entretien de l'église Notre Dame,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2014/117 Participations scolaires 2014/2015

M. le Maire explique que chaque année le coût de fonctionnement des écoles publiques est calculé pour être répercuté auprès des Communes de résidence des enfants. Mme Delépine ajoute que les chiffres n'ont pas été contestés même s'ils paraissent élevés par rapport à d'autres établissements, une augmentation du nombre d'enfants scolarisés permettrait de diminuer ce coût.

M. le Maire ajoute cette réunion a été l'occasion d'avoir des échos favorables quant à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de Pontorson.

Vu l'état des dépenses et recettes pour les services concernés,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE FIXER les participations scolaires demandées aux Commune de domicile (et à la CCAMSM pour les élèves de CLISS) de la façon suivante :
 - Elève de maternelle : 1573.29 €
 - Elève élémentaire (sauf classe CLISS) : 639.17 €
 - Elève scolarisé en classe CLISS : 599.78 €

2014/118 Participation versée à l'OGEC Notre Dame

M. le Maire rappelle que cette proposition constitue la mise en œuvre d'une proposition de la campagne électorale ; les relations qui se sont instaurées avec l'école Notre Dame ont permis d'augmenter le nombre d'enfants inscrits au collège de Pontorson.

(M. Dupré ne participe pas au vote, M. Lemétayer vote contre la participation pour les maternelles)

Vu le montant des participations scolaires 2014/2015,

Vu la liste des élèves domiciliés à Pontorson transmise par l'établissement (53 enfants scolarisés en élémentaire et 23 enfants en maternelle),

le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- DE VERSER à l'OGEC Notre Dame :
 - Pour les élèves de classes élémentaires pour l'année scolaire 2014/2015 : 33 876.01 € (639.17 € x 53), cette dépense sera imputée au compte 6558. Un tiers de cette somme sera versée en novembre 2014 et les 2/3 restants en février 2015.

le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (1 contre 23 pour)

- DE VERSER à l'OGEC Notre Dame :
 - Pour les élèves de classes maternelles pour le dernier trimestre de l'année scolaire 2013/2014 : 4500 € ((1/3 x 500 €) x 27), cette dépense sera imputée au compte 6574. Cette somme sera versée à l'OGEC Notre Dame en novembre 2014
 - Pour les élèves de classes maternelles pour l'année scolaire 2014/2015 : 11 500 € (500 € x 23), cette dépense sera imputée au compte 6574. Un tiers de cette somme sera versée en novembre 2014 et les 2/3 restants en février 2015.

2014/119 Subvention au profit de la scolaire pontorsonnaise pour l'organisation du concert des Boston Boys

Mme Dobetzky présente le projet de concert co-organisé par la Commune de Pontorson, la scolaire pontorsonnaise et l'espaces jeunes et invite les conseillers municipaux à y assister.

Vu le projet de concert des Boston Boys organisé le 26 octobre à la salle polyvalente,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ACCORDER une subvention à l'association scolaire pontorsonnaise lui permettant d'équilibrer le budget de la manifestation prévue le 26 octobre et précise que cette subvention sera versée au vu du bilan de la manifestation et dans la limite de 300 €.

Décision modificative

Ce point est également reporté compte tenu du report de la délibération sur l'effacement des réseaux de Cormeray.

Dénomination de rues

M. le Maire indique que ces nouvelles dénominations ont pour objet de faciliter la remise des courriers et des colis. Le prolongement de la rue des roseaux n'appelle pas d'observations, le débat s'engage sur le secteur de Caugé. Il est décidé de reporter la question au prochain conseil en demandant aux élus d'adresser leurs propositions au secrétariat de mairie avant le conseil.

2014/120 Modification du règlement du marché

Vu la réunion de la commission marché réunie le 1er octobre 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE MODIFIER le règlement du marché afin que les commerçants non sédentaires ne quittent pas le marché avant 12h30.

2014/121 Auberge de jeunesse convention avec Kazou

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Kazou concernant la location de l'auberge de jeunesse et de fixer le tarif des nuitées à 12 € pour une chambre sans sanitaires et 13 € pour une chambre avec sanitaires.

2014/122 Indemnité au profit du trésorier

M. le Maire présente la proposition d'accorder une indemnité à taux plein au comptable public, ce type d'indemnité est généralement accordé à taux plein, ce que confirme Mme Ameline élue précédemment à Vessey. M. Bichon ajoute que M. Verpillat a toujours répondu présent lorsqu'il a été sollicité par la Commune notamment sur la préparation des budgets et des dossiers concernant la CLECT.

Vu la loi du 2 mars 1982 et le décret 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 relatifs à l'indemnité de conseil,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de confection des documents budgétaires,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ACCORDER l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à taux plein à M. Stéphane Verpillat, trésorier de la Commune de Pontorson, pour l'exercice 2014 et les exercices à venir.

2014/123 Désignation d'un correspondant défense

Considérant que les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense, qu'ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région et qu'ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

- DÉSIGNE Monsieur Daniel Cachera correspondant défense de la Commune de Pontorson.

M. le Maire et M. Bichon informent le conseil des décisions municipales prises en matière de remboursement d'emprunt. Il n'est pas prévu de contracter un nouvel emprunt pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Leclerc. M. Royer demande ce qu'il en est du contrat de prêt du centre culturel. M. Bichon répond qu'il a été transféré à la CCAMSM qui en a désormais la maîtrise.

Mme Fauconnier demande des informations sur la maison médicale. Mme Ameline répond qu'elle a communiqué au vice-président de la CCAMSM les messages du médecin ukrainien reçus suite au spectacle folklorique.

M. Cachera informe le conseil des consultations concernant le panneau lumineux et le mobilier urbain. Mme Delépine indique que la commande matérielle informatique pour les écoles est signée. M. le Maire informe le Conseil municipal de la réunion organisée avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et de l'évolution du projet de fusion des deux écoles publiques.

M. Bichon avise le conseil de l'adoption par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de son rapport. Cette commission a évalué le montant des charges transférées par les Communes à la Communauté de Communes et des compétences restituées pour déterminer l'attribution de compensation devant revenir à chaque Commune. M. le Maire illustre le propos en annonçant les éléments concernant Pontorson et d'autres Communes.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson,

Mariannick AMELINE FRESNEAU
Secrétaire de Séance,

